

CHOIX DE GOUVERNANCE POUR LE CORRIDOR NORDIQUE CANADIEN*

Andrei Sulzenko et Katharina Koch

MESSAGES CLÉS

- La question de la gouvernance du CNC doit être abordée dès les premières phases de développement afin de faciliter l'atteinte d'un consensus sur des enjeux d'importance tels que le tracé du corridor, la participation autochtone, la mise en œuvre et la surveillance des activités.
- La planification et la mise en œuvre du CNC seraient assurées par un vaste réseau d'intervenants provenant de la plupart des provinces et des territoires et comprenant les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi que les communautés autochtones, les sociétés privées et la population canadienne.
- Les expériences tirées d'autres projets d'infrastructure au Canada ou à l'étranger apportent de précieuses informations sur les cadres stratégiques, les délais, les coûts, les tracés et les procédures de mise en œuvre, ainsi que sur l'engagement des intervenants concernés.
- Les cinq principes de fonctionnement suivants ont servi à éclairer les stratégies de gouvernance énoncées dans l'article : le cadre stratégique initial ne peut être élaboré sans le soutien du gouvernement fédéral; la mise en œuvre doit se baser sur une relation de coopération entre les gouvernements, les communautés autochtones et les sociétés privées; l'engagement des parties prenantes doit être au centre de toutes les étapes du développement du corridor; la mise en œuvre du CNC est un processus à long terme qui peut comprendre divers segments dont les calendriers d'exécution varient; le cadre de gouvernance du CNC doit être assez flexible pour résister aux changements politiques, économiques et sociaux, et ce, au-delà des mandats législatifs.
- La gouvernance du CNC peut se diviser en quatre étapes de développement et de mise en œuvre : développement d'un cadre stratégique; choix du tracé du corridor; examen et mise en œuvre des propositions de projet; gestion des opérations et de la surveillance. Ces étapes ne sont pas nécessairement consécutives, elles peuvent se chevaucher.
- Il existe divers modes de gouvernance pour le CNC, qui vont de structures et processus centralisés descendants à des structures et processus fragmentés

*

Les études de cas présentées en annexe ont été préparées avec l'aide de Lima Plunkett, étudiant au baccalauréat en commerce à l'Université McGill et actuellement stagiaire de recherche à l'École de politiques publiques.

et ascendants. La plupart des choix de gouvernance pour les quatre étapes de développement peuvent se faire par une nouvelle société d'État fédérale ou provinciale, par une société sans but lucratif, ou encore par le recours aux institutions et processus réglementaires déjà en place.

- L'élaboration d'un cadre stratégique devra très probablement compter sur l'apport du gouvernement fédéral, car il est l'agent principal pour les objectifs nationaux et peut servir d'intermédiaire entre les parties prenantes en vue d'atteindre des résultats acceptables.
- Afin de faciliter la gestion des négociations sur le tracé du corridor, elles pourraient être divisées en segments qui réuniraient les intervenants pertinents d'une zone géographique donnée. Cela diviserait aussi en segments la mise en œuvre du CNC.
- Dès l'étape de la proposition de projet, il y a un choix à faire sur les structures et processus de gouvernance : avoir recours aux institutions et processus réglementaires déjà en place ou créer un organisme spécial qui examinerait tous les projets prévus pour l'emprise désignée. L'approbation des propositions et les contrôles subséquents serait aussi du ressort de l'organisme spécial ou des institutions déjà en place.
- La recherche à venir sur la gouvernance du CNC devrait se concentrer sur : la création de scénarios détaillés pour le développement du CNC, principalement en ce qui concerne les priorités géographiques et modales; un inventaire à jour et une évaluation des projets d'infrastructure de transport réels et proposés le long du tracé théorique du CNC; une évaluation approfondie des points de vue des communautés autochtones; une liste des mérites relatifs d'une société d'État ou d'un organisme sans but lucratif en tant que structure de gouvernance.